

Les réponses à connaître pour être habilité(e) au module Expadon 2 – Agrément (Opérateur)

Questions	Réponses
Qui doit être habilité sur le module Agrément ?	Seuls les producteurs sont concernés par les habilitations du module Agrément (Abattoir, Atelier de découpe, Site de transformation (plats cuisinés, fromage), ... Les transitaires, les entreprises qui font du commerce de gros n'ont pas besoin d'être habilités pour le module Agrément.
Si je suis habilité à Certificat est-ce que je suis également habilité à Agrément ?	Non, les 2 modules sont indépendants, même si je n'ai besoin que d'un compte. Pour vous connecter au module Agrément, il faut au préalable suivre la procédure d'habilitation de ce module.
Comment créer un compte "mon compte" ?	En allant sur le lien suivant, vous pourrez créer votre compte personnel qui vous permettra ensuite de demander vos habilitations : https://moncompte.agriculture.gouv.fr
Comment modifier un mot de passe de "mon compte" ?	En allant sur le lien suivant, vous pourrez modifier le mot de passe de votre compte personnel : https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individu/motDePasseOublie.xhtml
Puis-je modifier mon adresse de messagerie qui est aussi mon identifiant ?	Pour consulter ou modifier votre adresse mail de connexion, veuillez cliquer sur le lien suivant : https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individu/consultation.xhtml
Lorsqu'on est opérateur, quelle est la procédure pour être habilité ?	Si vous n'êtes pas administrateur local, veuillez contacter votre administrateur local. Si vous êtes administrateur local, veuillez déposer votre demande d'habilitation sur : https://agrement.expadon.fr/expadon2-webapp/ . N'oubliez pas de joindre le formulaire de demande d'habilitation dûment rempli, signé et tamponné.
Lorsque ma demande d'habilitation comme Administrateur local est validée, quel est le lien à utiliser pour accéder à l'application "Gestion des utilisateurs" ?	L'accès à l'application "Gestion des utilisateurs" s'effectue avec le lien : https://agrement.expadon.fr/expadon2-webmin
Lorsqu'on est opérateur, comment habilitier un collègue ?	Pour pouvoir habilitier un collègue il faut avoir le rôle d'administrateur local opérateur et être connecté à l'application " Gestion des utilisateurs ". Cette application permet à un administrateur local de gérer les accès de ses collègues au module Agrément : habilitation, modification et suppression des données périmétriques.
Que faire si je n'arrive pas à me connecter ?	Dans un premier temps, videz les caches de votre navigateur. Testez aussi sur un autre navigateur (Chrome, Firefox sont les navigateurs recommandés). Si ça ne fonctionne toujours pas, veuillez contacter l' assistance Expadon 2
Est-ce que je peux me connecter au module Agrément en ayant le rôle administrateur local opérateur ?	Non ce rôle permet de se connecter à l'application " Gestion des utilisateurs ", il faut le rôle Opérateur/Demandeur pour se connecter au module Agrément. Vous devez vous l'attribuer au préalable via l'application " Gestion des utilisateurs ".

Questions	Réponses
Comment vous contactez pour demander une assistance ?	<p>Pour toutes demandes d'assistance concernant "mon compte", veuillez écrire à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr</p> <p>Pour toutes vos demandes d'assistance ou d'habilitation à la téléprocédure Expadon 2, veuillez contacter l'assistance Expadon 2</p>